Two concerns sent me off to search for other guides to archival holdings in Canadian universities for comparison: the bound, hard cover format and the date of publication (1995). Much has happened to the concept of publishing in three years. Most archival repositories have a web site now and some have quite detailed guides to their holdings. The University of British Columbia Archives and Special Collections, Simon Fraser University Archives, and the University of Victoria Archives and Special Collections all have home pages which link to detailed guides of their records. A little more searching easily leads to similar sites for McGill University Archives, University of Saskatchewan Archives, University of Alberta Archives, and York University Archives and Special Collections. Since the publication of the Guide, York University Archives has further developed its draft Information Resource Management Policy to produce an Archives Information Management Standard based on similar recordkeeping systems developed by the federal government and several provincial governments. I found that information plus a directory to its records on the York University Libraries web site (http://www.library.yorku.ca).

A catalogue of an active collection or a guide to the fonds of a university archives is a dynamic record, always in a state of process, but, because of an operative collections policy, never complete. That brings me to my question of why this guide was published in a bound, hardcover format. A three-ring binder format (or some equivalent) would have allowed regular updates and a less expensive means of a complete update every few years. It may be that the only viable means for producing these guides, as we all get closer to that possibility with our *RAD* databases slowly accumulating the bulk of our collections descriptions, will be on the Internet.

The guide is an attractive and durable snapshot of the York University Archives up to the end of 1993. Five years later, those interested in finding out what is available at York, or in any other archives, will probably be browsing on their computers to decide if further inquiry is useful.

Deidre Simmons University of Victoria

De la diplomatique médiévale à la diplomatique contemporaine. Actes du colloque organisé par l'École nationale des chartes et la Bentley Historical Library de l'Université de Ann Arbor, Paris, 6-10 juillet 1992 et Ann Arbor, 5-9 juillet 1993. Paris: La Gazette des Archives 172, 1996, 144 p.

Le numéro spécial de *La Gazette des Archives* contient sept articles issus d'un séminaire conjoint organisé par les archivistes français et américains au cours de deux rencontres : la première à l'École des chartes, à Paris, en juillet 1992 et la seconde à Ann Arbor, aux États Unis, en juillet 1993.

La question qui a sous tendu le débat a été la suivante : la diplomatique, ses critères et ses méthodes, peut-elle encore offrir une approche valable et des solutions aux problèmes imprévus suscités par l'évolution du document contemporain? Un faisceau de réponses nous est présenté, chacune d'entre elles traitant de l'application de la diplomatique depuis l'époque médiévale jusqu'à nos jours. Deux contributions séparées concluent le volume : une, consacrée aux « nouvelles archives » et à l'évolution de la terminologie et l'autre, à une disposition de la loi sur les archives françaises.

Les articles gravitent autour de deux aspects fondamentaux du traité *De re diplomatica* publié par le moine savant Dom Jean Mabillon en 1681 : l'établissement d'une méthode d'analyse critique des documents en vue d'établir leur authenticité (*discrimen veri ac falsi*) ; la constitution d'un corpus de documents de référence permettant une vérification analytique du document examiné.

O. Guyotjeannin ouvre la série avec un succinct rappel du développement de la diplomatique médiévale (« La diplomatique médiévale et l'élargissement de son champ ») pour détailler ensuite les extensions ultérieures de la discipline. Dans son analyse l'auteur distingue trois étapes : la vulgarisation du corpus des connaissances auprès des feudistes (XVIIIe siècle) ; l'édition critique des textes (XIXe siècle) ; la modification de la fonction du document d'archives (période contemporaine). Le document est devenu à la fois réservoir de données et source, « monument ». L'auteur le définit en tant que miroir du pouvoir et de la société. Il considère, donc, que les méthodes diplomatiques, sans abandonner les préoccupations initiales, telles que la critique des faux ou l'étude de l'édition, ne peuvent plus présenter des solutions entièrement satisfaisantes. Cette discipline offrirait, selon O. Guyotjeannin, juste quelques principes de méthode.

L'article de Bernard Barbiche (« La diplomatique des actes de l'époque moderne ») se propose de dresser un bilan et d'esquisser les perspectives de la discipline du XVIe au XVIIIe siècle. L'auteur constate que les études diplomatiques relatives à cette période sont peu nombreuses. Cela s'expliquerait, d'une part, par l'orientation initiale de la discipline qui s'est préoccupée surtout des hautes époques ; d'autre part, par le volume croissant des documents ainsi que par l'apparition de nouveaux types de documents. Dans ces conditions, le bilan des études de diplomatique moderne semble décevant et stimulant à la fois. Décevant par le nombre réduit des ressources, stimulant par ce qui reste à faire. Les recommandations de l'auteur s'adressent à l'entreprise d'édition de plusieurs corpus d'actes. Les techniques de la diplomatique y trouveraient un excellent champ d'application, car elles assureraient la fidélité aux sources, la rigueur des transcriptions, l'exactitude des annotations et de l'appareil critique.

Si les deux premiers articles insistent sur les mérites de cette ancienne discipline en tant qu'outil de travail pour l'établissement et la conservation des documents individuels, Elizabeth Yakel et Francis Blouin abordent la manière dont les pratiques de la diplomatique s'appliquent à l'ensemble des documents

d'archives contemporaines, tels qu'ils sont créés et gérés dans le système institutionnel nord américain.

En prenant comme point de référence l'excellente analyse de synthèse sur la diplomatique fournie par L. Duranti, ¹ E. Yakel constate dans son étude (« La façon dont les choses fonctionnent : procédures, traitements et archives institutionnelles ») que l'adoption de la démarche critique préconisée par cette discipline a modifié la perspective des archivistes américains quant à l'étude des documents contemporains. Leur stratégie d'approche a connu un déplacement de l'analyse du contenu vers celle du contexte ; l'accent mis auparavant sur la description statique d'un groupe de documents, a fait place à un examen qui remonte vers la dynamique de la création du document courant, « les systèmes de conservation dans les bureaux » (p. 43). En partant d'une remarque juste, à savoir que dans le contexte moderne il n'y a plus de rapport direct entre la procédure et la forme du document qui en résulte et que des procédures différentes dans leurs objectifs peuvent engendrer des formes documentaires semblables, E. Yakel conclut que l'application de la diplomatique aux dossiers contemporains devient problématique; elle suggère que l'archiviste reconsidère son rôle pour être capable de saisir la complexité des documents « dans un contexte [...] de flux d'information » (p. 44). L'auteur s'appuie sur des études américaines des théoriciens de la culture de l'organisation et sur des analyses avancées par des chercheurs tels que D. Bearman et M. Lutzker pour brosser un nouveau profile de l'archiviste; celui-ci devient interprète et analyste de l'information. Dans cette perspective pourrait-on déduire que l'activité primordiale de celui-ci serait de « documenter la documentation » ? Mais de quelle documentation s'agit-il? Parle-t-on de la sélection et la conservation des documents jugés authentiques, générés par un acte ou dans le cadre d'une activité d'une personne ou d'une institution à un moment donné, suivant une procédure déterminée et qui présentent, du fait de leur création et transmission, une valeur administrative, probatoire et informative durable ? Ou alors s'agit-il d'une masse d'information manipulée de manière à fabriquer l'image d'un contexte institutionnel? Et quel serait le rôle assigné à la diplomatique dans ce nouveau contexte?

Francis Blouin, par contre, jette une lumière différente sur l'utilité de la diplomatique pour comprendre la structure de l'organisation et les documents que celle-ci génère. Son analyse (« Cadre de réflexion pour la prise en compte de la diplomatique dans l'environnement électronique ») vise la présentation de plusieurs principes fondamentaux de la diplomatique et leur application aux documents électroniques. L'auteur considère, que l'analyse diplomatique des documents, même si l'examen pièce à pièce a été abandonné, garde sa validité pour l'ensemble de ceux-ci ; elle fournit une approche théorique et des méthodes solides, permettant l'analyse rigoureuse de la documentation actuelle, surabondante et instable par la nature de son support. Pour étayer son affirmation, F. Blouin examine les traits caractéristiques de la production documen-

taire selon trois étapes distinctes : la « scriptora », l'imprimé, le post-imprimé. Pour chaque étape l'auteur décrit aussi l'approche diplomatique qui lui est particulière. En abordant la période du post-imprimé, l'âge électronique, F. Blouin met en évidence qu'un des traits communs avec l'âge des « scriptora » réside dans la possibilité de l'altération du document. Mais, contrairement aux altérations manuscrites, celles qui s'attachent aux documents contemporains ont un caractère insidieux, car elles s'introduisent dans « une culture habituée à la typologie des sources, aux nombreux travaux de référence et à une information fiable » (p. 80). Quel est donc le rôle que peut jouer la diplomatique dans ce contexte imprévu généré par le document électronique ? Selon F. Blouin elle offre des critères sûrs d'analyse pour identifier les caractéristiques internes et externes du document électronique car « [...] ces caractéristiques sont en fait déjà contenues dans les critères essentiels de la diplomatique [...] » (p. 80). On pourrait rappeler que ce raisonnement avait déjà incité les archivistes canadiens de l'Université de la Colombie-Britannique à initier un projet de large envergure en vue d'assurer l'intégrité des documents électroniques ; un premier rapport, dû à L. Duranti et T. Eastwood avait déjà été publié en 1995.² Un deuxième volet de l'article de F. Blouin est consacré à l'examen des modèles organisationnels, les rapports avec les documents qui en résultent, ainsi que les profits que ces organisations pourraient en tirer en se familiarisant avec les méthodes d'analyse des diplomatistes. La diplomatique fournirait un cadre conceptuel qui permettrait de comprendre la nature de l'organisation et le type de documents qu'elle produit.

L'article de Bruno Delmas (« Manifeste pour une diplomatique contemporaine : des documents institutionnels à l'information organisée ») démontre que, en dépit des différences apparentes qui séparent la nature et la forme des archives médiévales des archives contemporaines, la diplomatique n'a rien perdu de son actualité. Il examine cet aspect sous trois angles : la nature du document actuel, la finalité de la diplomatique d'aujourd'hui et les méthodes de la diplomatique contemporaine. Dans chacune de ces sections l'auteur compare les caractéristiques du document ancien par rapport au document contemporain. Bruno Delmas affirme que les archivistes sont unanimes à définir le document d'archives par sa fonction. Cette définition s'applique à n'importe quel type de document, sur n'importe quel support, puisque la nature du document n'est pas déterminée ni par sa forme, ni par le matériau sur lequel il est enregistré, ni par son mode d'écriture. L'auteur se concentre surtout sur deux caractéristiques du document contemporain : son caractère institutionnel et sa particularité d'être « information organisée ». Le document actuel est géré en dehors de toute référence à son support. Mais, puisque par sa nature, il ne diffère en rien du document consigné sur des supports traditionnels, il doit être soumis à la même présomption d'authenticité, dès l'instant où il a été créé ou reçu par un organisme ou une personne dans le cours de son activité. Par conséquent, les principes fondamentaux qui assurent l'intégrité des documents

sur les média traditionnels ne diffèrent pas de ceux qui doivent assurer l'intégrité des documents électroniques. Dans ce cas la diplomatique, qui s'occupe depuis ses origines de l'original, des copies, des caractéristiques externes (relatives au support et au contexte) et internes (relatives au contenu même) peut apporter des solutions dans un domaine dont elle a la vocation d'étudier. La seconde section traite de la finalité de la diplomatique. En reprenant la formule de Dominique Perrin, qui résume la fonction du document d'archives aux quatre infinitifs: prouver, se souvenir, comprendre et communiquer, B. Delmas examine surtout les deux dernières, comprendre et communiquer. À ce propos l'auteur trouve qu'elles se sont enrichies d'aspects nouveaux; les archives contemporaines sont devenues à la fois instruments et enregistrements d'actes et d'actions à caractère économique, politique, social et culturel. Une troisième section, traite des méthodes que la diplomatique contemporaine doit développer pour assurer la sélection, la diffusion et la conservation de l'authenticité du document d'archives. À cet égard, B. Delmas recommande la conciliation du passé avec le présent : en partant des méthodes pratiquées par la diplomatique classique (étude de la forme, de la genèse et de la tradition, sélection, édition), l'archiviste doit formuler de nouvelles méthodes et les mettre en application. Cette tâche, selon l'auteur, lui incombe entièrement, car il est le seul garant de l'authenticité des documents d'archives.

Avec les deux articles dus à Elisabeth Parinet et à Nancy Bartlett, on aborde la question de l'association de la diplomatique à la photographie. Cette approche a de quoi surprendre étant donné que la création d'un document imagé est lié à un processus de manipulation qui peut modifier ou faire disparaître tout lien entre l'image, d'une part, sa provenance, son auteur et la réalité d'origine, d'autre part. Et pourtant, tel que le démontre E. Parinet dans « Diplomatique et photos institutionnelles, » la diplomatique peut fournir des règles de critique de l'image dont la finalité serait d'assurer son objectivité, d'éliminer la part de propagande des archives photographiques institutionnelles et de conserver leur valeur purement documentaire. Quant à N. Bartlett, elle considère que les caractéristiques internes et externes, propres aux anciens diplomatistes, sont parfaitement transférables comme moyens de vérifier aussi bien le support de l'image que son contenu. La finalité ultime de l'alliance de la diplomatique à la photographie serait, selon N. Bartlett, l'accès à l'image « vraie. »

Après avoir parcouru la série de ces articles, on ne peut qu'applaudir à l'idée de réunir des approches si diverses sous un même thème. La présentation diachronique de ces réflexions sur la diplomatique et les apports différents des deux écoles de pensée – française et américaine – ne font que confirmer la validité de la discipline dans sa continuité, son inflexion progressive d'une époque à l'autre. La publication de ce numéro spécial est intéressante aussi à un autre égard : elle témoigne de deux traditions différentes face au document d'archives. L'une d'entre elles, marquée par la recherche érudite et le souci de conservation, l'autre, par la dynamique et la métamorphose incessantes. Bruno

Delmas et Francis Blouin, à qui revient l'initiative de ce débat, ont réussi leur pari de réunir, sous la même houlette, des points de vue qui sont moins discordants qu'on ne le croirait.

Notes

- 1 Luciana Duranti, « Diplomatics: New Uses for an Old Science, » Archivaria 28-33 (1989-1992).
- 2 Luciana Duranti et Terry Eastwood, « Protecting Electronic Evidence : A Progress Report, » Archivi & Computer 3 (1995), pp. 213-50.

Marta Maftei Université de la Colombie-Britannique

La conservation des documents sonores. MARIE-FRANCE CALAS et JEAN-MARC FONTAINE, dir. Paris : CNRS Éditions, 1996. 204 p. (Collection « Conservation et patrimoine »).

Vous êtes-vous déjà demandé s'il existait dans votre domaine de spécialisation archivistique un ouvrage dressant un bilan des recherches passées et présentes sur la conservation des documents et son avenir ? En ce qui concerne les documents sonores, le manque est flagrant d'autant qu'il s'agit ici de supports bien particuliers. Il existe une multitude d'articles sur la conservation des documents sonores; on les retrouve principalement publiés dans le Phonographic Bulletin de l'Association internationale d'archives sonores, dans le Journal de la Society for Motion Pictures Engineers, et à une moins grande échelle dans La Gazette des Archives. De plus, le bulletin Sonorités de l'Association française des détenteurs de documents sonores (anciennement l'Association française d'archives sonores — AFAS), comprend un certain nombre d'articles sur le sujet. Mais jamais jusqu'à présent n'avait-on publié, dans la langue de Molière, une synthèse des évolutions et recherches en la matière. L'ouvrage de Marie-France Calas et de Jean-Marc Fontaine innove en ce sens et servira dorénavant de référence sur l'évolution de la conservation des documents sonores. Si Diderot et d'Alembert au XVIIIe siècle ont su, par leur Encyclopédie, faire la synthèse des connaissances scientifiques et philosophiques de l'époque, nous pourrions dire que cet ouvrage sert les mêmes intérêts quant aux archives sonores.

Les responsables de l'ouvrage ont réuni autour d'eux huit collaborateurs spécialisés dans le domaine dont Dietrich Schüller et Gerald Gibson. Le tout est divisé en deux sections principales : la première traite des divers supports et la seconde de leur conservation proprement dite. La première partie présente les différentes techniques d'enregistrement sur supports mécaniques, magnétiques et numériques tout en retraçant leur historique particulier. Les caractéristiques